



Eau 17 part au cœur des territoires, à la rencontre des élus locaux

À partir d'octobre 2026, Eau 17 réunira les représentants des communes dans le cadre de quinze commissions territoriales.

Organisés au plus près des territoires, ces rendez-vous permettront de partager les indicateurs des services, d'échanger sur les projets en cours et de faire remonter les besoins locaux.

Des instances de proximité au service des territoires

En complément de ses instances décisionnelles, Eau 17 place les commissions territoriales au cœur de sa gouvernance locale. Organisées deux fois par an, ces réunions permettent aux représentants des communes de porter la voix de leur secteur, de relayer celle des usagers et de partager les besoins des communes.

Véritables instances de proximité, les commissions territoriales constituent un temps d'échange privilégié entre les élus municipaux, les représentants d'Eau 17 et les exploitants. Elles permettent aux équipes du syndicat d'agir aux côtés des communes sur les enjeux liés à l'eau potable et à l'assainissement, mais également de mettre leur expertise au service des territoires dans plusieurs domaines : projets d'urbanisme, aménagement de lotissements, éducation à l'environnement, accompagnement des démarches de sobriété, questions de salubrité et incivilités liées aux eaux usées...

Comment fonctionnent les commissions ?

Les commissions territoriales sont calquées sur les intercommunalités et se déroulent au cœur des territoires. Elles sont organisées au printemps et à l'automne, mais peuvent se réunir sur demande de leurs membres pour répondre à un besoin spécifique. Chaque commune y est représentée par son délégué titulaire ou son délégué suppléant, ou par un membre du conseil municipal désigné par la commune. Présidées par un membre du bureau syndical d'Eau 17, les commissions sont animées par les services du syndicat, qui présentent les projets et accompagnent les échanges. Au-delà du partage d'informations, ces rencontres favorisent la mise en place d'actions adaptées aux réalités et aux enjeux de chaque territoire.

Fonctionnement des comr



2 réunions par an
au printemps et à l'automne,
dans chaque territoire





1 représentant par commune

Délégué titulaire ou délégué suppléant ou membre du conseil municipal désigné par la commune



1 élu du bureau syndical d'Eau 17

pour présider la réunion, qui est animée par les services techniques du syndicat

Objectifs des commissions :

- Favoriser les échanges
- Partager les projets
- Répondre aux besoins locaux
- Mettre en place des solutions adaptées

Un socle commun pour les commissions de l'automne

Les commissions territoriales de l'automne s'appuieront sur un ordre du jour commun, adapté aux enjeux de chaque territoire. Les échanges porteront notamment sur :

Eau 17 et sa gouvernance, pour mieux comprendre son organisation, ses compétences et le rôle des différentes instances ;
la désignation du président de la commission territoriale et de son suppléant ;
les services d'eau potable et d'assainissement, à partir du bilan 2025 présenté dans les rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) ;
les exploitants des services et leurs domaines d'intervention ;
les travaux, avec la présentation des interlocuteurs d'Eau 17, un point d'avancement sur les opérations menées en 2026 et les principales prévisions pour 2027 ;
les autres missions d'Eau 17 en lien avec les communes, notamment l'accompagnement des projets d'urbanisme, des opérations de lotissement et des démarches de sobriété des usages.

Des sujets propres à chaque territoire pourront également être ajoutés à l'ordre du jour, en fonction des besoins exprimés par les élus et les services communaux.



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex
05 46 92 72 72